



FAÉCUM

L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES: QUE METTRE EN PLACE POUR L'OPTIMISER?

Depuis quelques années, les facultés sont nombreuses à l'Université de Montréal à implanter des programmes en approche par compétences. Les approches par compétences sont nouvelles et ont entraîné certaines inquiétudes pour la communauté étudiante. La rédaction d'un avis de la FAÉCUM sur l'approche par compétences à l'Université de Montréal a permis de regrouper les inquiétudes en trois catégories : le manque d'information et de formation, l'apparence de subjectivité du processus d'évaluation et le manque de suivi quant au développement des compétences.

C'est pourquoi la FAÉCUM propose des moyens d'améliorer les programmes en approche par compétences sur chacun de ces aspects. Ces moyens sont issus des recommandations incluses dans l'avis de la FAÉCUM qui, elles, proviennent de la littérature et des meilleures pratiques observées.

L'avis peut être consulté en visitant la section « Ressources » du site web de la FAÉCUM : faecum.qc.ca/ressources



BONIFICATION DE LA FORMATION ET DE L'INFORMATION

- Mettre en place des formations destinées au personnel enseignant, aux superviseurs et aux superviseuses;
- Améliorer la diffusion de l'information auprès des personnes concernées par l'approche par compétences :
 - › Présenter l'approche par compétences lors des séances d'accueil de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes;
 - › Produire et distribuer un guide sur l'approche par compétences destiné à la communauté étudiante et au personnel enseignant;
 - › Ajouter les modalités et les critères d'évaluation des compétences dans les guides de stages et dans les plans de cours.



DIMINUTION DE L'APPARENCE DE SUBJECTIVITÉ

- Inscrire dans les plans de cours et dans les guides de stages les moments où les compétences des étudiantes et des étudiants sont évaluées;
- Implanter un jury mandaté d'évaluer le dossier des étudiants et des étudiantes et qui serait composé d'au moins une personne provenant de la communauté étudiante;
- Indiquer dans le règlement propre au programme d'études les conséquences possibles pour un étudiant ou pour une étudiante qui n'atteint pas les exigences en matière de compétences;
- Mettre en place un processus de révision de l'évaluation en lien avec les mentions aux dossiers de compétences des étudiants et des étudiantes.



AMÉLIORER LE SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Mettre en place une plateforme intégrée à StudiUM pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire le suivi du développement de leurs compétences et ayant les caractéristiques suivantes :
 - › Le personnel enseignant peut y laisser des commentaires;
 - › Les étudiants et les étudiantes peuvent y déposer des preuves de l'atteinte des compétences;
- Sensibiliser le personnel enseignant, les superviseurs et les superviseuses de stages, ainsi que les jurys d'évaluation à l'importance de donner de la rétroaction et d'inscrire des commentaires au dossier de compétences des étudiants et des étudiantes.